COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 8 août 2025

Un premier cas de chikungunya autochtone détecté en Bourgogne-Franche-Comté

Un cas autochtone de chikungunya a été confirmé ce 8 août, à Dijon, le premier en Bourgogne-Franche-Comté. L’état de santé de la personne malade n’inspire pas d’inquiétude. Un deuxième cas autochtone, en lien avec le premier, est par ailleurs fortement suspecté. Des actions préventives et des mesures de contrôle sont mises en œuvre de manière réactive sur des périmètres déterminés, pour éviter tout risque de propagation.

Un cas de chikungunya a été déclaré à l’Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté et confirmé ce 8 août. La personne, domiciliée à Dijon, n’ayant pas séjourné dans une zone où le virus circule activement dans les deux semaines précédant les symptômes, **il s’agit d’un cas ayant acquis l’infection localement (cas dit autochtone),** le premier en Bourgogne-Franche-Comté.

**Un deuxième cas autochtone est fortement suspecté**. Il concerne une personne domiciliée à Dijon également, a été déclaré le 5 août, et reste à ce jour dans l’attente de confirmation par le Centre national de référence des arboviroses.

Par ailleurs, depuis le 1er mai 2025, Santé publique France a recensé **35 cas importés** de chikungunya dans la région, dont un dans le périmètre des deux cas en cours. Les cas importés concernent des personnes qui ont voyagé dans des zones contaminées.

A l’échelle nationale, plus de 960 cas de chikungunya sont enregistrés par Santé publique France sur la même période, dont 72 cas autochtones (Provence-Alpes-Côte-d’Azur, Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Nouvelle Aquitaine) et près de 900 cas importés.

Le chikungunya est une maladie virale transmise à l’humain par la piqûre d’un moustique-tigre infecté. Elle se manifeste généralement par une fièvre d’apparition brutale, souvent accompagnée de douleurs articulaires intenses et d’éruption cutanée. Dans certains cas, les signes articulaires peuvent perdurer durant quelques semaines à plusieurs années, d’autant plus longtemps si l’âge du malade est avancé.

**Des actions de terrain pour stopper la propagation du virus**

Pour éviter la propagation de la maladie, des mesures préventives immédiates sont déployées à Dijon, sur des périmètres ciblés autour des lieux de passage des personnes malades, zones potentielles de transmission.

Ces actions d’ores et déjà engagées sont coordonnées par les services de l’Etat (préfecture, ARS, Santé publique France), l’EIRAD\* l’opérateur de démoustication, avec l’appui de la Ville de Dijon et en lien avec les professionnels de santé du territoire.

Elles comprennent notamment :

**- une enquête entomologique**, pour vérifier la présence de moustiques-tigres autour des lieux de passages des personnes malades,

**-une opération de démoustication ciblée dans les prochains jours**, visant à éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes dans les secteurs concernés. Les riverains sont informés directement en amont de cette intervention (documentation dans les boîtes aux lettres),

**-une sensibilisation renforcée de la population** autour des zones concernées, menée conjointement par Santé publique France et l’ARS (des binômes assureront du porte à porte la semaine prochaine),

**-une information des professionnels de santé locaux** (généralistes, biologistes, centre 15…), pour renforcer le signalement de tout nouveau cas suspect.

**Pour répondre aux questions du grand public, l’ARS Bourgogne-Franche-Comté active par ailleurs une ligne d’information dédiée accessible dès à présent, 7 jours sur 7, de 8h30 à 12 heures et de 13h30 à 17 heures :**

**Le 0805 200 550**

\*EIRAD : Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication.

La lutte contre le moustique-tigre passe par la mobilisation de chacun !

**Se protéger des piqûres de moustiques**

-Utiliser un répulsif cutané, particulièrement le matin et en fin de journée.

-Porter des vêtements couvrants et amples

-Utiliser des moustiquaires pour les nouveau-nés ou les personnes alitées

**Eviter la prolifération des moustiques**

Ne pas laisser d’eau stagnante chez soi :

-**Vider** (une fois par semaine) coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs, gamelles des animaux, replis des bâches, seaux, pieds de parasol…

-**Couvrir** hermétiquement les récupérateurs d’eau

-**Ranger** (à l’abri de la pluie) les jouets, brouettes, seaux, arrosoirs

-**Entretenir** les gouttières, rigoles, chenaux…

-**Jeter** déchets et pneus usagés.

**En cas de symptômes évocateurs** (fièvre, douleur musculaire ou articulaire, maux de tête, éruption cutanée) : consulter un médecin.

En savoir plus :

[Site de l’ARS Bourgogne-Franche-Comté](https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/surveillance-et-lutte-contre-le-moustique-tigre-en-bourgogne-franche-comte)

[Site de l’EIRAD](https://www.eid-rhonealpes.com/)

[Chikungunya - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-vectorielles-et-zoonoses/article/chikungunya)

[Chikungunya – Santé publique France](https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya#:~:text=Le%20chikungunya%20est%20une%20maladie,fi%C3%A8vre%20et%20des%20douleurs%20articulaires.)